

**DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD**

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

**ARRONDISSEMENT
DE SARTENE**

Séance du 23 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 18 h 30

Date de la convocation : 19/06/2023
Date d'affichage : 19/06/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Pouvoir :
Absents excusés :
Secrétaire de séance :

**Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT : REFECTION DES RUELLES
DU VILLAGE**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection des rues du village.

Il s'agit d'une étude d'avant-projet présentée par le Bureau d'Etudes CETAVIA constituée de la description technique et de l'estimation financière de l'opération qui est scindée en deux parties, les voies carrossables et les voies piétonnes.

Il propose pour cela le plan de financement suivant :

Voies carrossables :

Montant total	=	430 000.00 € HT – 473 396.00 € TTC
Etat (DETR)	=	159 200.00 € (40% du montant HT hors honoraires)
Collectivité de Corse	=	172 000.00 € (40% du montant HT)
Commune	=	142 196.00 € (y compris TVA)

Voies piétonnes :

Montant total	=	650 000.00 € HT – 715 313.00 € TTC
Etat (DETR)	=	241 600.00 € (40% du montant HT hors honoraires)
Collectivité de Corse (Office Environnement)	=	260 000.00 € (40% du montant HT)
Commune	=	213 713.00 € (y compris TVA)

Le coût des deux opérations cumulées s'élève donc à 1 080 000.00 € HT,
soit 1 188 709.00 € TTC. La part communale s'élève, elle, à 355 909.00 €.

Cette participation représente une somme importante pour les finances communales mais le Maire précise que le montant de la TVA recouvrée l'année n+1 par le biais du FCTVA pourrait être d'environ 156 000.00 €. Il faudra donc avoir recours à un emprunt pour le complément de financement. De plus, cette opération pourra être étalée sur deux voire trois exercices budgétaires.

Le Maire précise par ailleurs que si ce projet est accepté, il devra être coordonné avec une autre opération menée avec le Syndicat d'Énergie de Corse du Sud qui procédera à l'enfouissement des réseaux EDF, éclairage public et France Télécom prévu en principe en 2024 où la Commune interviendra à hauteur de 20 % du coût total.

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer d'une part, sur l'opportunité de réaliser cette opération compte tenu de son coût important et, en cas de son approbation, d'accepter son plan de financement.

Le Conseil, ouï le rapport du Maire, considère à l'unanimité des membres présents et représentés, que cette opération certes coûteuse, est nécessaire tant sur le plan de la sécurité que sur le plan de la revalorisation patrimoniale et environnementale du village.

Il approuve le plan de financement présenté et mandate le Maire pour toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le,
Et de sa publication le